

DEMAIN LA PARITE

**Élections législatives des 25 mai et 1er juin 1997 :
Les femmes
dans la compétition électorale
en France**

Sous la direction de
Françoise Gaspard et Claude Servan-Schreiber

Avec le concours de
Colette Kreder et Huguette Delavault

Les femmes dans la compétition électorale en France

Élections législatives des 25 mai et 1er juin 1997

Combien de femmes, combien d'hommes là où se votent les lois, là où sont prises les décisions qui ordonnent la vie publique et privée, politique et économique, sociale et culturelle ? Les Français et les Françaises ont tardé à poser cette très élémentaire question. Celle-ci a finalement fini par surgir d'un constat affligeant : l'immobilité cinquantenaire de la scène politique pour ce qui est de la (petite) place qu'y occupent les femmes. Au moment où se célébrait l'anniversaire d'un demi-siècle de suffrage universel, le Parlement était composé, comme au lendemain de la Libération, de 95% d'hommes. On s'est alors mis à compter. Et à découvrir que partout où il y a du pouvoir de décision ou d'influence, même là où il y a seulement du prestige, les femmes représentent en cette fin de siècle 10% des effectifs, au mieux. Les chiffres sont devenus des preuves tangibles du retard des institutions par rapport à un état des mœurs que le mouvement féministe a fortement contribué à faire évoluer.

Les statistiques apparaissent comme le premier instrument d'une stratégie pour l'égalité. Elles sont indispensables pour que les causes de la disparité numérique dans les postes de décision soient identifiées et que soient dénoncés comme autant de préjugés les lieux communs souvent entendus du type : "Il n'y a pas de candidates..." ou "Elles ne veulent pas..." ou bien encore "Qu'elles fassent la preuve de leur compétence..." Or il demeure difficile, en France, de disposer de statistiques sexuées des instances décisionnelles . Les difficultés que nous avons rencontrées pour élaborer ce document en témoignent. Obtenir du ministère de l'Intérieur (seule institution à traiter des statistiques électorales) des listes sexuées de candidats relève du parcours du combattant. En l'espèce, la combattante qu'est Colette Kreder a triomphé des obstacles, tout en ayant eu le sentiment, chaque fois qu'elle obtenait l'information recherchée, qu'on lui livrait un secret d'État. Disposer des données n'est qu'un début. Avant leur traitement il est nécessaire de les vérifier. L'Étude que nous avons réalisée sur les femmes dans le processus électoral en 1993 nous avait en effet montré qu'en raison notamment des prénoms communs aux deux sexes, des erreurs s'étaient glissées. Tel Claude -ou Dominique ou Camille - qui était un homme avait été étiqueté femme, ou inversement. Les listes ne portent pas toujours sur les 577 circonscriptions mais seulement sur les 555 circonscriptions de l'Hexagone et de la Corse et elles sont parfois discordantes. Colette Kreder et Huguette Delavault ont donc passé toutes les données dont nous disposons au peigne fin. Notre source a été principalement le ministère de l'Intérieur mais nous avons dû également recourir aux résultats des deux tours publiés par *Le Monde*.

Pour être élue il faut avoir été candidate...

Pour analyser la présence des femmes dans la compétition électorale, trois éléments au moins doivent être pris en considération : le mode de scrutin, le processus de sélection des candidats et le contexte politique.

En France, le scrutin uninominal a longtemps servi, à gauche notamment, d'explication à la rareté des élues. Lorsqu'on regarde l'évolution des candidatures féminines aux législatives depuis 1945 on constate, en effet, que celles-ci s'effondrent en 1958 lorsque le scrutin uninominal se substitue aux différentes formes de scrutin proportionnel de la IV^{ème} République. On remarque, en revanche, une augmentation importante du nombre des candidates lors du scrutin de 1986 qui s'est déroulé à la proportionnelle de liste dans le cadre du département. Il convient cependant de relativiser l'effet de la proportionnelle, même si l'on constate que les pays qui comptent le moins d'élues dans leur Parlement sont aussi ceux où l'élection se déroule au scrutin uninominal. Ainsi, alors que les femmes représentaient en France près de 25% des candidats en 1986 (contre moins de 12% en 1981), la proportion d'élues restait sensiblement la même (5,9% en 1986 contre 5,3% en 1981). Cela s'explique par le fait qu'il ne suffit pas pour être élue d'être présente sur une liste. Encore faut-il y figurer en bonne position. Également il faut être bien placée sur une liste ayant des chances d'obtenir des sièges à l'Assemblée nationale. Or, les femmes étaient plus présentes sur les listes petits partis et se trouvaient généralement en position inéligible sur les listes des principales formations.

Le processus de sélection des candidats est différent d'un parti politique à l'autre. Dans la plupart d'entre eux, la base militante n'a, au mieux, qu'une fonction de proposition, la décision revenant à l'appareil au sein duquel la cooptation est plus fréquente que l'élection. Le PS se distingue par la désignation de ses candidats à bulletin secret par les adhérents électeurs dans la circonscription. La décision est ensuite ratifiée, sauf contentieux, par la direction fédérale (c'est-à-dire départementale) et par la direction nationale. Dans tous les partis deux "règles" non écrites ont toujours fonctionné qui ont bloqué l'émergence des femmes : la prime au sortant et la prime au notable, qui se renforcent l'une l'autre. Le système politique français ne limite pas les mandats dans le temps. Et il autorise le cumul de plusieurs mandats. Ce qui a conduit à la constitution d'un milieu politique relativement étroit qui a tendance à s'auto-reproduire. Même lorsque ce sont les militants qui désignent les candidats, ils ont tendance à voter pour un notable. Être maire d'une commune importante ou conseiller général (voire les deux) constitue ainsi un atout dans la course à la députation. Les femmes sont donc en position de faiblesse puisqu'elles ne représentent que 7,5% des maires et moins de 6% des conseillers généraux. Il est par ailleurs exceptionnel qu'un député sortant, s'il ne se retire pas de lui-même, ne soit pas reconduit par les militants. Parmi ses atouts, le fait qu'il soit une personnalité connue au moins localement, qu'il a rendu des services à de nombreux électeurs, qu'il n'a pas démerité, etc.

L'étude de l'élection législative de 1993 révélait que plus un parti avait de chance d'avoir des élus, moins il présentait de candidates. Les partis qui se situent aux deux extrêmes de l'échiquier politique comptaient alors le plus fort pourcentage de femmes (29,4% pour les formations d'extrême droite hors FN et 25% pour les formations d'extrême gauche). Les communistes - qui s'étaient jusqu'alors prévalus d'une politique volontariste en matière de candidatures féminines - ne présentaient que 16,4% de femmes et le Front national 11,9%. Les trois plus grandes formations, RPR, UDF et PS n'en comptaient respectivement que 6,8%, 6,3% et 8,7%. Les partis bien installés dans le paysage politique apparaissaient donc comme les principaux responsables de la rareté des élues. Ils présentaient peu de candidates et celles-ci concouraient souvent dans des circonscriptions difficiles pour leur camp. Cette étude avait également permis de montrer que les femmes n'hésitent pas à présenter leur candidature (46% de la masse des candidats hors partis étaient des femmes).

Allions-nous vérifier, en 1997, le lien entre l'importance de la formation politique et le nombre des candidates ? Remarquons d'abord que le pourcentage des candidates augmente sensiblement passant de 19,3% en 1993 à près de 23%. Mais la différence principale entre les deux scrutins tient au fait que deux partis certains d'obtenir une représentation, le PC et le PS, ont adopté des

mesures internes propres à assurer la présence de candidates en nombre. Un quota de 30% avait été annoncé. Il a été en réalité légèrement inférieur (27,2% pour le PC et 27,8% pour le PS). Ces mesures ont cependant modifié la donne. Si l'on retrouve les tendances constatées lors du scrutin précédent (représentation féminine plus forte aux extrêmes et parmi les "divers", pourcentage de candidates faible à l'UDF et au RPR), l'augmentation importante du nombre de candidates communistes et surtout socialistes, a offert aux femmes en lice une visibilité accrue dans la campagne et permis de multiplier par dix le nombre des élues socialistes.

Il est vraisemblable que le PS aurait eu davantage de difficultés à désigner autant de candidates s'il avait eu plus de sortants. L'hécatombe subie par ce parti en 1993 a permis un renouvellement de près de la moitié de ses candidats et favorisé la désignation de femmes, y compris dans les circonscriptions à conquérir. Pour les partis de droite, outre le fait que la même volonté de féminisation ne s'est pas manifestée, le nombre important de sortants constituait un solide barrage aux candidatures féminines. La décision du PS de présenter "au moins 30% de femmes" et la méthode adoptée pour y (presque) parvenir est en tout cas révélatrice de la nécessité d'une volonté politique qui, en l'absence d'une loi contraignante pour les partis, permet d'augmenter et le nombre des candidates et celui des élues. Lionel Jospin a fait adopter le principe de circonscriptions dans lesquelles seules des femmes pouvaient être candidates à la candidature. La liste des circonscriptions ainsi "réservées" a été arrêtée en concertation entre la direction nationale et les fédérations départementales. L'exercice n'a pas été facile. D'entrée de jeu, les circonscriptions où il y avait un député socialiste étaient en quelque sorte "gelées" : pas question de les réserver à une candidate sauf si le sortant était (cas exceptionnel) une sortante. Dans la plupart des circonscriptions perdues en 1993, l'ancien député souhaitait prendre sa revanche. Enfin rares étaient les circonscriptions, même difficiles pour le PS, où il n'y avait pas déjà de candidats potentiels. Généralement des hommes. L'engagement pris par Lionel Jospin a cependant été (presque) tenu même si, en majorité, les circonscriptions réservées étaient, a priori, des terres de mission pour la gauche.

Le contexte politique est enfin un élément déterminant pour ce qui concerne les candidatures féminines. On ne peut pas dire que l'instauration récente du suffrage universel a permis, en 1946, l'émergence de candidates en grand nombre, mais le contexte de l'époque (discrédit de partis de droite, participation des femmes à la Résistance) a cependant ouvert la porte de la députation à un nombre de femmes qui est demeuré longtemps inégalé. De 1946 à 1968 on a vu le pourcentage de candidates décliner. Il a fallu attendre 1978 pour qu'il dépasse celui des lendemains de la Libération. Les trois décennies qui ont suivi celle-ci ont en effet vu le retour à l'ordre ancien des relations de genre. Comme au lendemain de la première guerre mondiale les femmes ont repris leur place, dans le privé. Les Françaises étaient électrices. La Constitution leur garantissait l'égalité. Il allait de soi que leur absence dans la politique était le résultat de leur choix. On n'a pas cherché beaucoup plus loin les raisons de leur rareté parmi les élus.

A la différence de ce qui s'est passé dans les pays du nord de l'Europe où le mouvement féministe des années soixante-dix a combattu pour obtenir davantage d'élues, le mouvement français n'a pas investi le champ politique et n'a eu que peu d'influence sur la vie des partis. Ce n'est qu'à la fin de cette décennie que des militantes ont commencé de protester contre leur marginalisation dans les appareils des partis et dans la représentation. L'augmentation du nombre de candidates aux élections législatives de 1978 (il passe de 6,6% à 16,5%) peut être mise en relation avec le mouvement des femmes. Elle ne s'est cependant pas traduite par une augmentation substantielle des députées : celles-ci ne sont, au terme de ce scrutin, que 3,7%. Cette élection a néanmoins marqué l'émergence d'une revendication féministe concernant la vie publique même si ses effets ont été éphémères. En effet, la dissolution de l'Assemblée qui suit l'élection présidentielle de juin 1981, connaît un recul des candidatures féminines. Les scrutins suivant une dissolution favorisent

d'ailleurs les sortants. Le pourcentage des candidates et des élues, en 1981, a ainsi été comparable à celui de 1946. De même en 1988. L'avancée enregistrée en 1997 qui a suivi une dissolution pour le moins inattendue constitue un fait nouveau. Elle doit être mise en relation avec l'action menée par les associations féministes et féminines depuis le début de la décennie 1990. Sur la question de l'égalité, les partis n'ont jamais bougé sans une forte pression extérieure, sans l'existence d'un mouvement des femmes actif.

Les députées de la nouvelle législature

77% de candidats mais plus de 89% d'élus. Un peu plus de 22% de candidates mais un peu moins de 11% d'élues. Les hommes seraient-ils de meilleurs candidats que les femmes ? Les électrices et les électeurs préféreraient-ils être représentés par un homme plutôt que par une femme ? Ces données donneraient à le penser si nous n'avions fait le détour par l'analyse des candidatures. Ce que montrent ces chiffres c'est que les militantes sont de "bons petits soldats" qui acceptent de se faire instrumentaliser par des partis marginaux, dont elles sont les supplétives, et tout autant par les grands partis, dont elles sont la bonne conscience. En acceptant des circonscriptions difficilement gagnables par leur camp, elles leur permettent à celui-ci d'afficher un pourcentage relativement "honorabile" de candidates, sans bénéfice pour elles, ni personnel ni collectif.

Dans les assemblées élues au lendemain de la Seconde guerre mondiale, les députées représentaient un peu plus de 5% des élus. Leur nombre a ensuite décliné pour ne retrouver ce seuil qu'en 1981. Il a ensuite stagné. La barre des 10% a été franchie pour la première fois en 1997. L'événement a été salué par la presse. Il ne doit pas faire oublier que 10% ce n'est pas, loin s'en faut, la parité, et que la progression reste modeste si on la compare à celle d'autres pays européens au cours de la dernière décennie. Nombre de députées socialistes, vertes et communistes de 1997 ne figuraient pas, au moment de leur désignation, parmi les candidats considérés par les spécialistes électoraux des états-majors comme pouvant gagner. L'élection de ces candidates est évidemment liée au relatif raz-de-marée de la gauche. Il semble aussi que les candidates, de gauche mais aussi de droite, ont bénéficié d'un avantage, parce que femmes. Elles ont, en tout cas, déjoué les pronostics des états-majors. Leurs performances ont été d'autant plus remarquables que, pour ce qui concerne les candidates socialistes, elles étaient dotées d'un "capital politique" inférieur à celui des candidats. La majorité d'entre elles détenait certes un mandat (et nombre d'entre elles avaient déjà mené, comme suppléantes ou comme candidates, une campagne législative) mais ce mandat était plus souvent d'adjointe que de maire, d'élue communale que d'élue départementale. Et une élection anticipée n'était pas de nature à leur faciliter la tâche. Elles auraient pu espérer, en disposant d'une année de campagne, se faire connaître ou mieux connaître. Les résultats du scrutin montrent que ces handicaps n'ont pas joué mais que ces femmes ont au contraire obtenu, en moyenne, des résultats légèrement supérieurs à ceux des candidats socialistes.

Le nombre d'élues au soir du 1er juin 1997 tous partis confondus était de soixante-trois, contre trente-cinq en 1993. Si l'on examine l'évolution par sexe d'un scrutin à l'autre au sein des groupes politiques on constate que la proportion de femmes - ce que laissait présager l'évolution du nombre des candidates par tendance - est nettement plus forte à gauche qu'à droite. Les élues du PC passent de deux à cinq et représentent 13,5% du groupe parlementaire contre 8% en 1993. Les élues socialistes passent de trois (il y avait quatre sortantes parce que Frédérique Bredin, battue en 1993, avait retrouvé son siège à l'occasion d'une partielle) à quarante-deux, soit 17,1% du groupe contre 4,5% à l'issue du précédent scrutin. Les Verts, à la faveur de l'accord électoral avec le PS,

font leur entrée au Palais Bourbon et obtiennent huit élus dont trois femmes (soit 37,5%). L'UDF, qui avait en 1993 onze élus, n'en a plus que sept (6,4% contre 5,3%), et le RPR, cinq contre dix-sept (3,6% contre 7%). Il faut ajouter à ce décompte une élue d'outre-mer, classée centre gauche.

Le gouvernement de Lionel Jospin formé en juin 1997 compte vingt-six ministres dont huit femmes, soit 30,7%. Les fonctions de ministres et de parlementaires sont incompatibles. Sur le bulletin de vote du candidat figure le nom d'un suppléant qui sera appelé à siéger à l'Assemblée si l'élu devient ministre. La nomination des ministres qui siégeaient à l'Assemblée nationale ou au Sénat a donc entraîné leur remplacement par leur suppléant ou suppléante. Cela s'est traduit, pour l'Assemblée, par une baisse du nombre des élus. Dans presque tous les cas, les suppléants des candidates sont en effet des hommes. La proportion de suppléantes a certes augmenté à ce scrutin mais la lutte pour un poste de suppléant est d'autant plus rude que le candidat ou la candidate est réputé ministrable. Ainsi, parmi les douze députés devenus ministres (les autres ministres hommes étant sénateurs ou sans mandat national), deux seulement, Jean-Pierre Chevènement et Dominique Strauss-Kahn, avaient une suppléante. Parmi les sept députées devenues ministres (la huitième était sénatrice) une seule, Élisabeth Guigou, avait une suppléante. Ne siègent donc actuellement que cinquante-neuf femmes au sein d'une assemblée de 577 membres. Un tout petit 10%. La France reprend sa place d'avant dernier pays européen pour la présence des femmes dans son Parlement, repassant devant la Grèce qui l'avait surpassée, de peu il est vrai, en 1996. Dix pour cent, ce n'est pas beaucoup, même si c'est évidemment mieux que 6%... Cela veut dire en effet que 90% des élus qui font la loi et contrôlent le gouvernement sont des hommes. Des études qui ont été réalisées dans les pays de l'Europe du Nord montrent que les femmes ne parviennent à peser collectivement dans les instances de décision que lorsqu'elles comptent pour un tiers au moins dans leur composition.

L'examen de la situation, département par département, ne manque pas d'intérêt. Deux régions, La Corse et la Bourgogne et cinquante-six départements de l'Hexagone et de la Corse n'ont envoyé que des hommes au Palais Bourbon. Outre-mer, seule la Guyane et la Réunion comptent une représentation féminine. Dans plus de la moitié des départements l'image du pouvoir politique demeure donc entièrement masculine. Dans les départements où la mixité existe, les femmes sont généralement isolées dans un milieu très masculin (on ne s'en étonnera pas puisqu'elles ne représentent que 10% des députés). Trois départements se singularisent cependant en ayant une représentation paritaire, les Pyrénées-Atlantiques, les Deux-Sèvres et le Calvados. Dans les trois cas, il apparaît que des femmes de droite ou de gauche, qui ont fait figure de pionnières, ont conduit les appareils politiques à ne plus considérer que la politique se conjugue nécessairement au masculin et fourni des modèles aux femmes souhaitant s'engager dans la vie publique. Il semble donc, mais il s'agit là d'une hypothèse qu'il conviendra de vérifier lors des prochains scrutins locaux ou nationaux, que l'élection d'une femme enclenche un processus propice au recul de la masculinité du pouvoir.

Demain la parité ?

Un pas de géant paraît avoir été franchi avec l'annonce faite en juin 1997 par le Premier ministre, Lionel Jospin, d'une révision de la Constitution afin d'y introduire le principe de parité. De nombreux partisans de la parité se sont réjouis de cette intention. Qu'un Premier ministre dans une occasion aussi solennelle que son investiture par le Parlement prenne l'engagement de

légiférer en faveur de la parité constitue une incontestable avancée. La méthode annoncée pose cependant une série de problèmes.

La révision de la Constitution suppose une procédure lourde dont l'issue est incertaine. Que l'on utilise la voie de l'article 11 (celle du référendum) ou celle de l'article 89 (celle du congrès) il est difficile d'imaginer qu'un texte sur la parité puisse aisément, dans le contexte politique actuel, franchir les obstacles juridiques inévitables. Dans le cas de son adoption il ne faut pas non plus écarter le risque que ses promoteurs se contentent d'un texte qui constituerait une pétition de principe dénuée de conséquences pratiques sur la composition des assemblées. L'introduction du mot parité dans notre Charte fondamentale supposera d'ailleurs que des lois électorales soient ensuite votées.

Les responsables politiques qui se prononcent pour la révision constitutionnelle invoquent l'avis de juristes qui affirment que le Conseil constitutionnel aurait tranché de cette question au terme de sa décision de 1982 annulant un article d'une loi municipale. Celui-ci imposait un quota de 25% de l'un ou l'autre sexe sur les listes de candidats aux élections des communes de plus de 3 500 habitants. Mais pourquoi considérer qu'une décision jurisprudentielle de 1982 fige le droit à tout jamais ? Les Conventions internationales ratifiées par la France, les engagements internationaux pris par elle et les Recommandations adoptées par le Conseil des ministres européens seraient-ils sans conséquence sur la lecture des textes présentés à l'examen des Sages du seul fait qu'ils concernent les femmes ? La Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a ainsi été ratifiée en France par une loi de 1983, postérieure donc à la décision du Conseil constitutionnel. En la ratifiant, la France s'est autorisée à prendre des mesures pour accroître la participation des femmes à la décision. Et le gouvernement a approuvé la déclaration finale de la conférence de Pékin qui va dans le même sens. Il a enfin adopté la Recommandation du Conseil des ministres de l'Union européenne du 2 décembre 1996 concernant la participation équilibrée des femmes et des hommes au processus de décision. Aux termes de celle-ci, l'État français s'est une nouvelle fois formellement engagé à agir pour remédier à la rareté des femmes dans les lieux de décision. Il est donc permis de considérer qu'une (ou plusieurs) loi sur la parité dans la représentation - ou tendant à l'instaurer - qui s'appuierait sur le préambule de la Constitution de 1946 (laquelle précise que "la loi garantit à la femme, dans tous les domaines des droits égaux à ceux de l'homme") et sur la Convention susmentionnée de l'ONU, qui se référerait à la plate forme de Pékin ainsi qu'à la Recommandation européenne de 1996, pourrait ne pas être déferée devant le Conseil constitutionnel. Si tel était le cas, le (ou les) texte voté ne subirait pas nécessairement sa censure. Imaginons le pire : que le Conseil persiste dans sa jurisprudence. Il serait alors temps de réfléchir à une révision constitutionnelle.

Aussi nous semble-t-il qu'aujourd'hui le mouvement associatif doit poursuivre son combat pour la parité en faisant pression sur les partis, les élus et le gouvernement afin que des projets ou propositions de lois qui débouchent sur la parité dans tous les domaines de la vie politique et publique soient proposés et inscrits à l'ordre du jour du Parlement. Le discours d'investiture du Premier ministre témoigne de sa volonté d'avancer. Il lui faut maintenant compter avec l'influence du réseau *Demain la parité* qui regroupe les principales fédérations d'associations féminines et féministes et a permis de faire avancer la cause de l'égalité des femmes et des hommes dans la décision. A travers les quelques deux millions d'adhérentes des associations qui composent ce réseau, l'exigence de parité diffusée grâce à une pétition commune adressée aux élus et aux responsables locaux des partis, a fait son chemin. Elle est désormais portée par un véritable mouvement d'opinion. Des centaines de réunions sur la parité ont été organisées à travers la France. Les associations regroupées dans *Elles aussi* ont, par exemple à l'occasion des élections municipales de 1995, fortement contribué à sensibiliser les partis, les médias et l'opinion en diffusant des statistiques significatives et en montrant que des femmes, nombreuses, étaient

disposées à présenter leur candidature. Les positions publiques de quelques personnalités sur le sujet n'auraient pas eu d'impact sans ce travail de terrain dont la presse locale et régionale a rendu compte. Il reste que, sans la poursuite de ces actions, on peut redouter que l'avancée que constitue l'augmentation du nombre de femmes élues en 1997 ne soit sans lendemain.

La parité dans la représentation, dans les organes consultatifs et dans l'administration n'est évidemment pas une fin en soi. Mais elle est, outre une mesure d'égalité, un moyen parmi d'autres de conforter la démocratie et de faire avancer la condition des femmes qui demeure marquée par l'inégalité des chances et la subordination de fait. L'étude publiée dans les pages qui suivent a pour projet de contribuer à l'égalité des femmes et des hommes en France. Nous ne doutons pas que les associations s'en empareront pour faire avancer le débat et forcer les pouvoirs publics à prendre en considération la demande de parité, c'est-à-dire d'égalité réelle des femmes et des hommes.

Les candidates à l'Assemblée Nationale depuis 1945

1er tour pour élections à 2 tours

	<i>Femmes</i>	<i>Hommes+ Femmes</i>	<i>% de femmes</i>
21 octobre 1945 (*) (**)	281	2912	9.6%
2 juin 1946 (*) (**)	331	2762	12.0%
10 novembre 1946 (*) (**)	382	2801	13.6%
17 juin 1951 (*) (**)	384	3962	9.7%
2 janvier 1956 (*) (**)	495	5372	9.2%
23 - 30 novembre 1958 (**)	65	2809	2.3%
18 - 25 novembre 1962 (**)	55	2172	2.5%
5 - 12 mars 1967 (**)	70	2190	3.2%
23 - 30 juin 1968 (**)	75	2265	3.3%
4 - 11 mars 1973 (**)	200	3023	6.6%
12 - 19 mars 1978 (**)	706	4266	16.5%
14 - 21 juin 1981 (**)	323	2715	11.9%
16 - 23 mars 1986 (*) (**)	1680	6804	24.7%
5 - 12 juin 1988 (**)	336	2896	11.6%
21 - 28 mars 1993 (***)	1003	5139	19.5%
25 mai - 1er juin 1997 (***)	1443	6214	23.2%

(*) Scrutin proportionnel

(**) Source : Jean Pascal, op. cit. données actualisées

(***) Source : Ministère de l'Intérieur

Les élues à l'Assemblée Nationale depuis 1945

Elu(e)s

	<i>Femmes</i>	<i>Hommes + Femmes</i>	<i>% de femmes</i>
21 octobre 1945 (*) (**)	33	586	5.6%
2 juin 1946 (*) (**)	30	586	5.1%
10 novembre 1946 (*) (**)	35	618	5.7%
17 juin 1951 (*) (**)	22	627	3.5%
2 janvier 1956 (*) (**)	19	596	3.2%
23 - 30 novembre 1958 (**)	9	586	1.5%
18 - 25 novembre 1962 (**)	8	482	1.7%
5 - 12 mars 1967 (**)	10	487	2.1%
23 -30 juin 1968 (**)	8	487	1.6%
4 - 11 mars 1973 (**)	8	490	1.6%
12 - 19 mars 1978 (**)	18	491	3.7%
14 - 21 juin 1981 (**)	26	491	5.3%
16 - 23 mars 1986 (*) (**)	34	577	5.9%
5 - 12 juin 1988 (**)	33	577	5.7%
21 - 28 mars 1993 (***)	35	577	6.1%
25 mai - 1er juin 1997 (***)	63	577	10.9%

(*) Scrutin proportionnel

(**) Source : Jean Pascal, op. cit. données actualisées

(***) Source : Ministère de l'Intérieur

Législatives 1997

Répartition par départements

ALSACE

Nombre de circonscriptions = 16

	1er tour			2ème tour			Elu(e)s		
	Candidates	Candidats H + F	% femmes	Candidates	Candidats H + F	% femmes	Elues	Elus H + F	% femmes
Bas-Rhin	20	106	18.9%	2	19	10.5%	1	9	11.1%
Haut-Rhin	11	71	15.5%	0	17	0.0%	0	7	0.0%
Total régional	31	177	17.5%	2	36	5.6%	1	16	6.3%

AQUITAINE

Nombre de circonscriptions = 27

	1er tour			2ème tour			Elu(e)s		
	Candidates	Candidats H + F	% femmes	Candidates	Candidats H + F	% femmes	Elues	Elus H + F	% femmes
Dordogne	2	32	6.3%	0	8	0.0%	0	4	0.0%
Gironde	31	137	22.6%	3	22	13.6%	2	11	18.2%
Landes	8	20	40.0%	0	6	0.0%	0	3	0.0%
Lot-et-Garonne	4	29	13.8%	0	6	0.0%	0	3	0.0%
Atlantiques	15	58	25.9%	3	12	25.0%	3	6	50.0%
Total régional	60	276	21.7%	6	54	11.1%	5	27	18.5%

AUVERGNE

Nombre de circonscriptions = 14

	1er tour			2ème tour			Elu(e)s		
	Candidates	Candidats H + F	% femmes	Candidates	Candidats H + F	% femmes	Elues	Elus H + F	% femmes
Allier	6	26	23.1%	0	8	0.0%	0	4	0.0%
Cantal	2	15	13.3%	0	2	0.0%	0	2	0.0%
Haute-Loire	4	14	28.6%	0	4	0.0%	0	2	0.0%
Puy-de-Dôme	14	66	21.2%	2	12	16.7%	1	6	16.7%
Total régional	26	121	21.5%	2	26	7.7%	1	14	7.1%

BOURGOGNE

Nombre de circonscriptions = 17

	1er tour			2ème tour			Elu(e)s		
	Candidates	Candidats H + F	% femmes	Candidates	Candidats H + F	% femmes	Elues	Elus H + F	% femmes
Côte-d'Or	13	57	22.8%	2	11	18.2%	0	5	0.0%
Nièvre	3	27	11.1%	1	6	16.7%	0	3	0.0%
Saône-et-Loire	10	50	20.0%	1	12	8.3%	0	6	0.0%
Yonne	4	38	10.5%	0	6	0.0%	0	3	0.0%
Total régional	30	172	17.4%	4	35	11.4%	0	17	0.0%

Législatives 1997

Répartition par départements

BRETAGNE

Nombre de circonscriptions = 26

	1er tour			2ème tour			Elu(e)s		
	Candidates	Candidats H + F	% femmes	Candidates	Candidats H + F	% femmes	Elues	Elus H + F	% femmes
Côtes-d'Armor	7	57	12.3%	1	10	10.0%	1	5	20.0%
Finistère	16	75	21.3%	2	16	12.5%	2	8	25.0%
Ille-et-Vilaine	29	101	28.7%	3	12	25.0%	1	7	14.3%
Morbihan	13	56	23.2%	2	12	16.7%	0	6	0.0%
Total régional	65	289	22.5%	8	50	16.0%	4	26	15.4%

CENTRE

Nombre de circonscriptions = 23

	1er tour			2ème tour			Elu(e)s		
	Candidates	Candidats H + F	% femmes	Candidates	Candidats H + F	% femmes	Elues	Elus H + F	% femmes
Cher	5	26	19.2%	0	6	0.0%	0	3	0.0%
Eure-et-Loir	10	36	27.8%	2	9	22.2%	1	4	25.0%
Indre	2	20	10.0%	0	6	0.0%	0	3	0.0%
Indre-et-Loire	10	51	19.6%	2	10	20.0%	1	5	20.0%
Loir-et-Cher	6	22	27.3%	1	6	16.7%	0	3	0.0%
Loiret	12	54	22.2%	2	10	20.0%	0	5	0.0%
Total régional	45	209	21.5%	7	47	14.9%	2	23	8.7%

CHAMPAGNE - ARDENNE

Nombre de circonscriptions = 14

	1er tour			2ème tour			Elu(e)s		
	Candidates	Candidats H + F	% femmes	Candidates	Candidats H + F	% femmes	Elues	Elus H + F	% femmes
Ardennes	8	28	28.6%	1	8	12.5%	1	3	33.3%
Aube	9	30	30.0%	0	8	0.0%	0	3	0.0%
Marne	10	50	20.0%	2	13	15.4%	0	6	0.0%
Haute-Marne	3	14	21.4%	0	5	0.0%	0	2	0.0%
Total régional	30	122	24.6%	3	34	8.8%	1	14	7.1%

CORSE

Nombre de circonscriptions = 4

	1er tour			2ème tour			Elu(e)s		
	Candidates	Candidats H + F	% femmes	Candidates	Candidats H + F	% femmes	Elues	Elus H + F	% femmes
Corse-du-Sud	3	18	16.7%	0	5	0.0%	0	2	0.0%
Haute-Corse	1	16	6.3%	0	4	0.0%	0	2	0.0%
Total régional	4	34	11.8%	0	9	0.0%	0	4	0.0%

Législatives 1997

Répartition par départements

FRANCHE COMTE

Nombre de circonscriptions = 13

	1er tour			2ème tour			Elu(e)s		
	Candidates	Candidats H + F	% femmes	Candidates	Candidats H + F	% femmes	Elues	Elus H + F	% femmes
Doubs	17	53	32.1%	2	10	20.0%	1	5	20.0%
Jura	5	28	17.9%	1	6	16.7%	1	3	33.3%
Haute-Saône	3	23	13.0%	0	7	0.0%	0	3	0.0%
Territoire-de-Belfort	3	18	16.7%	0	5	0.0%	0	2	0.0%
Total régional	28	122	23.0%	3	28	10.7%	2	13	15.4%

ILE DE FRANCE

Nombre de circonscriptions = 99

	1er tour			2ème tour			Elu(e)s		
	Candidates	Candidats H + F	% femmes	Candidates	Candidats H + F	% femmes	Elues	Elus H + F	% femmes
Paris	153	426	35.9%	13	38	34.2%	4	21	19.0%
Seine-et-Marne	18	114	15.8%	4	21	19.0%	1	9	11.1%
Yvelines	37	155	23.9%	9	26	34.6%	4	12	33.3%
Essonne	33	139	23.7%	2	20	10.0%	0	10	0.0%
Hauts-de-Seine	53	194	27.3%	4	25	16.0%	2	13	15.4%
Seine-Saint-Denis	50	190	26.3%	3	29	10.3%	3	13	23.1%
Val-de-Marne	47	175	26.9%	5	22	22.7%	0	12	0.0%
Val-d'Oise	28	134	20.9%	3	21	14.3%	1	9	11.1%
Total régional	419	1 527	27.4%	43	202	21.3%	15	99	15.2%

LANGUEDOC - ROUSSILLON

Nombre de circonscriptions = 21

	1er tour			2ème tour			Elu(e)s		
	Candidates	Candidats H + F	% femmes	Candidates	Candidats H + F	% femmes	Elues	Elus H + F	% femmes
Aude	9	37	24.3%	6	#VALEUR!	0	3	0.0%
Gard	22	65	33.8%	1	13	7.7%	0	5	0.0%
Hérault	19	83	22.9%	1	16	6.3%	1	7	14.3%
Lozère	0	13	0.0%	0	2	0.0%	0	2	0.0%
Pyrénées-Orientales	10	47	21.3%	0	10	0.0%	0	4	0.0%
Total régional	60	245	24.5%	2	47	4.3%	1	21	4.8%

LIMOUSIN

Nombre de circonscriptions = 9

	1er tour			2ème tour			Elu(e)s		
	Candidates	Candidats H + F	% femmes	Candidates	Candidats H + F	% femmes	Elues	Elus H + F	% femmes
Corrèze	5	18	27.8%	1	6	16.7%	0	3	0.0%
Creuse	3	18	16.7%	0	4	0.0%	0	2	0.0%
Haute-Vienne	11	43	25.6%	2	8	25.0%	1	4	25.0%
Total régional	19	79	24.1%	3	18	16.7%	1	9	11.1%

LORRAINE

Nombre de circonscriptions = 23

1er tour

Candidates	Candidats H + F	% femmes	
Meurthe-et-Moselle	17	70	24.3%
Meuse	3	14	21.4%
Moselle	14	87	16.1%
Vosges	6	34	17.6%
Total régional	40	205	19.5%

2ème tour

Candidates	Candidats H + F	% femmes	
	2	13	15.4%
	0	4	0.0%
	3	25	12.0%
	0	8	0.0%
	5	50	10.0%

Elu(e)s

Elues	Elus H + F	% femmes	
	1	7	14.3%
	0	2	0.0%
	0	10	0.0%
	0	4	0.0%
	1	23	4.3%

Meurthe-et-Moselle
Meuse
Moselle
Vosges
Total régional

MIDI-PYRENEES

Nombre de circonscriptions = 26

1er tour

Candidates	Candidats H + F	% femmes	
Ariège	4	23	17.4%
Aveyron	4	23	17.4%
Haute-Garonne	34	111	30.6%
Gers	4	22	18.2%
Lot	3	22	13.6%
Hautes-Pyrénées	2	25	8.0%
Tarn	7	41	17.1%
Tarn-et-Garonne	5	25	20.0%
Total régional	63	292	21.6%

2ème tour

Candidates	Candidats H + F	% femmes	
	0	4	0.0%
	1	6	16.7%
	6	16	37.5%
	0	4	0.0%
	0	4	0.0%
	0	6	0.0%
	1	8	12.5%
	0	4	0.0%
	8	52	15.4%

Elu(e)s

Elues	Elus H + F	% femmes	
	0	2	0.0%
	0	3	0.0%
	3	8	37.5%
	0	2	0.0%
	0	2	0.0%
	0	3	0.0%
	1	4	25.0%
	0	2	0.0%
	4	26	15.4%

Ariège
Aveyron
Haute-Garonne
Gers
Lot
Hautes-Pyrénées
Tarn
Tarn-et-Garonne
Total régional

NORD- PAS-DE-CALAIS

Nombre de circonscriptions = 38

1er tour

Candidates	Candidats H + F	% femmes	
Nord	63	262	24.0%
Pas-de-Calais	19	107	17.8%
Total régional	82	369	22.2%

2ème tour

Candidates	Candidats H + F	% femmes	
	8	49	16.3%
	2	25	8.0%
	10	74	13.5%

Elu(e)s

Elues	Elus H + F	% femmes	
	3	24	12.5%
	1	14	7.1%
	4	38	10.5%

Nord
Pas-de-Calais
Total régional

BASSE-NORMANDIE

Nombre de circonscriptions = 14

1er tour

Candidates	Candidats H + F	% femmes	
Calvados	15	60	25.0%
Manche	6	36	16.7%
Orne	11	28	39.3%
Total régional	32	124	25.8%

2ème tour

Candidates	Candidats H + F	% femmes	
	5	12	41.7%
	1	8	12.5%
	2	6	33.3%
	8	26	30.8%

Elu(e)s

Elues	Elus H + F	% femmes	
	3	6	50.0%
	0	5	0.0%
	1	3	33.3%
	4	14	28.6%

Calvados
Manche
Orne
Total régional

Législatives 1997

Répartition par départements

HAUTE-NORMANDIE

Nombre de circonscriptions = 17

	1er tour			2ème tour			Elu(e)s		
	Candidates	Candidats H + F	% femmes	Candidates	Candidats H + F	% femmes	Elues	Elus H + F	% femmes
Eure	8	55	14.5%	3	12	25.0%	1	5	20.0%
Seine-Maritime	25	130	19.2%	2	23	8.7%	1	12	8.3%
Total régional	33	185	17.8%	5	35	14.3%	2	17	11.8%

PAYS DE LA LOIRE

Nombre de circonscriptions = 30

	1er tour			2ème tour			Elu(e)s		
	Candidates	Candidats H + F	% femmes	Candidates	Candidats H + F	% femmes	Elues	Elus H + F	% femmes
Loire-Atlantique	35	114	30.7%	5	19	26.3%	1	10	10.0%
Maine-et-Loire	12	70	17.1%	3	15	20.0%	1	7	14.3%
Mayenne	2	28	7.1%	0	6	0.0%	0	3	0.0%
Sarthe	8	50	16.0%	1	10	10.0%	0	5	0.0%
Vendée	7	35	20.0%	1	10	10.0%	0	5	0.0%
Total régional	64	297	21.5%	10	60	16.7%	2	30	6.7%

PICARDIE

Nombre de circonscriptions = 18

	1er tour			2ème tour			Elu(e)s		
	Candidates	Candidats H + F	% femmes	Candidates	Candidats H + F	% femmes	Elues	Elus H + F	% femmes
Aisne	8	39	20.5%	3	11	27.3%	1	5	20.0%
Oise	13	68	19.1%	2	21	9.5%	1	7	14.3%
Somme	20	62	32.3%	3	12	25.0%	0	6	0.0%
Total régional	41	169	24.3%	8	44	18.2%	2	18	11.1%

POITOU-CHARENTE

Nombre de circonscriptions = 17

	1er tour			2ème tour			Elu(e)s		
	Candidates	Candidats H + F	% femmes	Candidates	Candidats H + F	% femmes	Elues	Elus H + F	% femmes
Charente	5	38	13.2%	1	8	12.5%	1	4	25.0%
Charente-Maritime	6	43	14.0%	2	10	20.0%	0	5	0.0%
Deux-Sèvres	6	28	21.4%	2	8	25.0%	2	4	50.0%
Vienne	9	36	25.0%	1	8	12.5%	0	4	0.0%
Total régional	26	145	17.9%	6	34	17.6%	3	17	17.6%

Législatives 1997

Répartition par départements

PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Nombre de circonscriptions = 40

	1er tour			2ème tour			Elu(e)s		
	Candidates	Candidats H + F	% femmes	Candidates	Candidats H + F	% femmes	Elues	Elus H + F	% femmes
Provence	3	19	15.8%	0	4	0.0%	0	2	0.0%
Hautes-Alpes	5	18	27.8%	1	4	25.0%	0	2	0.0%
Alpes-Maritime	37	125	29.6%	1	18	5.6%	1	9	11.1%
Bouches-du-Rhône	53	204	26.0%	6	40	15.0%	1	16	6.3%
Var	15	81	18.5%	2	16	12.5%	0	7	0.0%
Vaucluse	10	45	22.2%	3	11	27.3%	1	4	25.0%
Total régional	123	492	25.0%	13	93	14.0%	3	40	7.5%

RHONE-ALPES

Nombre de circonscriptions = 49

	1er tour			2ème tour			Elu(e)s		
	Candidates	Candidats H + F	% femmes	Candidates	Candidats H + F	% femmes	Elues	Elus H + F	% femmes
Ain	6	37	16.2%	1	9	11.1%	0	4	0.0%
Ardèche	1	26	3.8%	0	6	0.0%	0	3	0.0%
Drôme	8	41	19.5%	1	9	11.1%	1	4	25.0%
Isère	27	120	22.5%	1	19	5.3%	0	9	0.0%
Loire	10	60	16.7%	3	18	16.7%	0	7	0.0%
Rhône	49	185	26.5%	4	32	12.5%	2	14	14.3%
Savoie	12	49	24.5%	0	6	0.0%	0	3	0.0%
Haute-Savoie	9	45	20.0%	1	10	10.0%	0	5	0.0%
Total régional	122	563	21.7%	11	109	10.1%	3	49	6.1%

OUTRE-MER

Nombre de circonscriptions = 22

	1er tour			2ème tour			Elu(e)s		
	Candidates	Candidats H + F	% femmes	Candidates	Candidats H + F	% femmes	Elues	Elus H + F	% femmes
Guadeloupe	4	36	11.1%	1	8	12.5%	0	4	0.0%
Martinique	4	25	16.0%	0	6	0.0%	0	4	0.0%
Guyane	6	15	40.0%	2	4	50.0%	1	2	50.0%
Réunion	5	34	14.7%	1	6	16.7%	1	5	20.0%
Mayotte	0	7	0.0%	0	2	0.0%	0	1	0.0%
Nouvelle Calédonie	0	12	0.0%	0	2	0.0%	0	2	0.0%
Polynésie française	2	10	20.0%				0	2	0.0%
St-Pierre-et-Miquelon	0	3	0.0%	0	2	0.0%	0	1	0.0%
Wallis-et-Futuna =SOMM	0	4	0.0%	0	2	0.0%	0	1	0.0%
Total	21	146	14.4%	4	32	12.5%	2	22	9.1%

Les élus par sexe et par nuance en 1993 et 1997

1er tour (*)

2ème tour (*)

RESULTATS (**)

Nuance	Codif. Ministère Intérieur	1993			1997			1993			1997			1993			1997		
		Femmes	H + F	% femmes	Femmes	H + F	% femmes	Femmes	H + F	% femmes	Femmes	H + F	% femmes	Elues	Elus H + F	% femmes	Elues	Elus H + F	% femmes
Extrême gauche	EXG	127	507	25.0%	224	694	32.3%	0	0		0	0		0	0		0	0	
Parti Communiste	COM	91	555	16.4%	144	537	26.8%	4	44	9.1%	4	39	10.3%	2	25	8.0%	5	37	13.5%
Parti Socialiste	SOC	47	539	8.7%	133	479	27.8%	20	290	6.9%	98	408	24.0%	3	67	4.5%	42	246	17.1%
Radicaux de gauche	RDG	2	33	6.1%				0	13	0.0%				0					
Aut. Majorité Président.	MAJ	16	183	8.7%				1	12	8.3%				1	1	100.0%			
Parti Radical Socialiste	PRS				6	43	14.0%				4	25	16.0%				0	13	0.0%
Divers gauche	DVG				86	450	19.1%				0	24	0.0%				1	16	6.3%
Generation écologie	GEC	50	261	19.2%				1	1	100.0%				0	0				
Verts-Ecologistes	VEC	38	288	13.2%				1	1	100.0%				0	0				
Verts,GE,DVE	ECO				335	1209	27.7%				9	20	45.0%				3	8	37.5%
Régionalistes	REG	4	46	8.7%				0	0					0	0				
Divers	DIV	424	912	46.5%	214	645	33.2%	0	0		0	0		0	0		0	0	
RPR	RPR	20	318	6.3%	22	285	7.7%	18	248	7.3%	18	255	7.1%	17	242	7.0%	5	139	3.6%
UDF	UDF	21	311	6.8%	24	271	8.9%	17	227	7.5%	18	233	7.7%	11	206	5.3%	7	109	6.4%
Divers droite	DVD	52	479	10.9%	167	954	17.5%	1	29	3.4%	1	27	3.7%	1	36	2.8%	0	8	0.0%
Front National	FRN	66	554	11.9%	67	555	12.1%	10	99	10.1%	15	132	11.4%	0	0		0	1	0.0%
Extrême droite	EXD	45	153	29.4%	26	121	21.5%	0	0		0	0		0	0		0	0	
Total		1003	5139	19.5%	1448	6243	23.2%	73	964	7.6%	167	1163	14.4%	35	577	6.1%	63	577	10.9%

(*) France métropolitaine : 555 circonscriptions

Source : Ministère de l'intérieur

(**) France entière : 577 circonscriptions

Source : Le Monde

Codification inexistante pour ces élections

Législatives 1993 et 1997

Liste des élus

	Département	Région	Circ	H+F	F	Elus 1993	Elus 1997
				1er tour 97			
1	Ain	Rhône-Alpes	4	37	6		
2	Aisne	Picardie	5	39	8	Emmanuelle Bouquillon - UDF	Odette Gregrzulka - PS
3	Allier	Auvergne	4	26	6		
4	Alpes de Htes Prov.	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2	19	3		
5	Hautes Alpes	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2	18	5	Henriette Martinez - RPR	
6	Alpes-Maritimes	Provence-Alpes-Côte d'Azur	9	125	37	Suzanne Sauvaigo - RPR	Louise Moreau - UDF-
7	Ardèche	Rhône-Alpes	3	26	1		
8	Ardennes	Champagne-Ardenne	3	28	8		Claudine Ledoux - PS
9	Arriège	Midi-Pyrénées	2	23	4		
10	Aube	Champagne-Ardenne	3	30	9		
11	Aude	Languedoc-Rousillon	3	37	9		
12	Aveyron	Midi-Pyrénées	3	23	4		
13	Bouches-du-Rhône	Provence-Alpes-Côte d'Azur	16	204	53	Thérèse Aillaud - DVD	Sylvie Andrieux - PS
14	Calvados	Basse Normandie					Laurence Dumont-PS
14	Calvados	Basse Normandie	6	60	15	Nicole Améline - UDF	Nicole Améline - UDF
14	Calvados	Basse Normandie					Yvette Roudy-PS
15	Cantal	Auvergne	2	15	2		
16	Charente	Poitou-Charente	4	38	5		Marie-Line Reynaud - PS
17	Charente Maritime	Poitou-Charente	5	43	6		
18	Cher	Centre	3	26	5		
19	Corrèze	Limousin	3	18	5		
21	Côte-d'Or	Bourgogne	5	57	13		
21	Côte-d'armor	Bretagne	5	57	7		Danièle Bousquet-PS
23	Creuse	Limousin	2	18	3		
24	Dordogne	Aquitaine	4	32	2		
25	Doubs	Franche-Comté	5	53	17	Monique Rousseau - RPR	Paulette Guinchard-Kunslér - PS
26	Drôme	Rhône-Alpes	4	41	8		Michèle Rivasi - Verts
27	Eure	Haute Normandie	5	55	8	Catherine Nicolas - RPR	Catherine Picard - PS
28	Eure-et-Loir	Centre	4	36	10		Marie-Hélène Aubert - Verts
29	Finistère	Bretagne					Jacqueline Lazard-PS
29	Finistère	Bretagne	8	75	16		Marilyse Lebranchu - PS
30	Gard	Languedoc-Rousillon	5	65	22		
31	Haute-Garonne	Midi-Pyrénées					Francoise Imbert-PS
31	Haute-Garonne	Midi-Pyrénées					Helene Mignon-PS
31	Haute-Garonne	Midi-Pyrénées	8	111	34	Françoise Veyrinas - UDF	Yvette Benayoun-Nakache - PS
32	Gers	Midi-Pyrénées	2	22	4		
33	Gironde	Aquitaine					Odette Trupin - PS
33	Gironde	Aquitaine	11	137	31		Conchita Lacuey PS -
34	Hérault	Languedoc-Rousillon	7	83	19		Christine Lazergues - PS
35	Ille-et-Vilaine	Bretagne	7	101	29	Marie-Thérèse Boisseau - UDF	Marie-Thérèse Boisseau - UDF
36	Indre	Centre	3	20	2		
37	Indre-et-Loire	Centre	5	51	10		Marisol Touraine - PS
38	Isère	Rhône-Alpes	9	120	27		
39	Jura	Franche-Comté	3	28	5		Dominique Voynet - Verts
40	Landes	Aquitaine	3	20	8		
41	Loir et Cher	Centre	3	22	6		
42	Loire	Rhône-Alpes	7	60	10		
43	Hte Loire	Auvergne	2	14	4		
44	Loire-Atlantique	Pays de la Loire	10	114	35	Monique Papon - UDF	Marie-Françoise Clergeau - PS
45	Loiret	Centre	5	54	12		
46	Lot	Midi-Pyrénées	2	22	3		
47	Lot et Garonne	Aquitaine	3	29	4		
48	Lozère	Languedoc-Rousillon	2	13	0		
49	Maine-et-Loire	Pays de la Loire	7	70	12	Roselyne Bachelot-Narquin -RPR	Roselyne Bachelot - Narquin - RPR
50	Manche	Basse Normandie	5	36	6		

Législatives 1993 et 1997

Liste des élus

	Département	Région	Circ	H+F	F	Elus 1993	Elus 1997
51	Marne	Champagne-Ardenne	6	50	10		
52	Hte Marne	Champagne-Ardenne	2	14	3		
53	Mayenne	Pays de la Loire	3	28	2		
54	Meurthe-et-Moselle	Lorraine	7	70	17		Nicole Feidt - PS
55	Meuse	Lorraine	2	14	3		
56	Morbihan	Bretagne	6	56	13		
57	Moselle	Lorraine	10	87	14		
58	Nièvre	Bourgogne	3	27	3	Simone Rignault - RPR	
59	Nord	Nord Pas-de-Calais					Brigitte Douay-PS
59	Nord	Nord Pas-de-Calais	24	262	63	Colette Codaccioni - RPR	Martine Aubry - PS
59	Nord	Nord Pas-de-Calais					Monique Denise-PS
60	Oise	Picardie	7	68	13		Béatrice Marre - PS
61	Orne	Basse Normandie	3	28	11		Sylvia Bassot - UDF
62	Pas-de-Calais	Nord Pas-de-Calais	14	107	19		Catherine Génisson - PS
63	Puy-de-Dôme	Auvergne	6	66	14		Odile Saugues - PS
64	Pyrénées - Atlantiques	Aquitaine					Martine Lignièrès-Cassou PS,S
64	Pyrénées - Atlantiques	Aquitaine	6	58	15	Michèle Alliot-Marie - RPR	Michèle Alliot-Marie - RPR
64	Pyrénées - Atlantiques	Aquitaine					Nicolle Perry-PS
65	Hte Pyrénées	Midi-Pyrénées	3	25	2		
66	Pyrénées-Orientales	Languedoc-Rousillon	4	47	10		
67	Bas Rhin	Alsace	9	106	20		Catherine Trautmann - PS
68	Haut Rhin	Alsace	7	71	11		
69	Rhône	Rhône-Alpes	14	185	49	Bernadette Isaac-Sibille - UDF	Bernadette Isaac-Sibille - UDF
69	Rhône	Rhône-Alpes					Martine David-PS
70	Hte Saône	Franche-Comté	3	23	3		
71	Saône et Loire	Bourgogne	6	50	10		
72	Sarthe	Pays de la Loire	5	50	8		
73	Savoie	Rhône-Alpes	3	49	12		
74	Hte Savoie	Rhône-Alpes	5	45	9		
75	Paris	Ile-de-France					Francoise de Panafieu-RPR
75	Paris	Ile-de-France	21	426	153	Nicole Catala - RPR	Martine Aurillac - RPR
75	Paris	Ile-de-France					Nicole Catala-RPR
75	Paris	Ile-de-France					Veronique Carrion-Bastok-PS
76	Seine-Maritime	Haute Normandie	12	130	25	Jeanine Bonvoisin - UDF	Frédérique Bredin - PS
77	Seine-et-Marne	Ile-de-France	9	114	18		Nicole Brick - PS
78	Yvelines	Ile-de-France					Anette Peulvast-Bergeal-PS
78	Yvelines	Ile-de-France					Anne-Marie Idrac-UDF
78	Yvelines	Ile-de-France					Catherine Tasca -PS
78	Yvelines	Ile-de-France	12	155	37	Christine Boutin - UDF	Christine Boutin - UDF-
79	Deux-Sèvres	Poitou-Charente					Genevieve Perrin-Guillard-PS
79	Deux-Sèvres	Poitou-Charente	4	28	6	Ségolène Royal - PS	Ségolène Royal - PS
80	Somme	Picardie	6	62	20		
81	Tarn	Midi-Pyrénées	4	41	7		Monique Collange - PS
82	Tarn et Garonne	Midi-Pyrénées	2	25	5		
83	Var	Provence-Alpes-Côte d'Azur	7	81	15	Yann Piat - UDF	
84	Vaucluse	Provence-Alpes-Côte d'Azur	4	45	10	Marie-Josée Roig - RPR	Elizabeth Guigou - PS
85	Vendée	Pays de la Loire	5	35	7		
86	Vienne	Poitou-Charente	4	36	9		
87	Haute-Vienne	Limousin	4	43	11	Evelyne Guilhem - RPR	Marie-Franç. Pérol-Dumont - PS
88	Vosges	Lorraine	4	34	6		
89	Yonne	Bourgogne	3	38	4		
90	Territoire de Belfort	Franche-Comté	2	18	3		
91	Essonne	Ile-de-France	10	139	33	Odile Moirin - RPR	
92	Hauts-de-Seine	Ile-de-France					Jacqueline Fraysse-PC
92	Hauts-de-Seine	Ile-de-France	13	194	53	Janine Jambu - PC	Janine Jambu - PC
93	Seine-Saint-Denis	Ile-de-France					Marie-Georges Buffet-PC
93	Seine-Saint-Denis	Ile-de-France	13	190	50	Véronique Neiertz - PS	Muguette Jacquint - PC
93	Seine-Saint-Denis	Ile-de-France					Veronique Neiertz-PS
94	Val de Marne	Ile-de-France	12	175	47		
95	Val-d'Oise	Ile-de-France	9	134	28		Dominique Gillot - PS
2A	Corse Sud	Corse	2	18	2		
2B	Hte Corse	Corse	2	16	2		

Législatives 1997
Liste des élues et des suppléantes

	DEPARTEMENT	ELUES	SUPPLEANTES
2	Aisne	Odette Gregrzulka - PS	
6	Alpes-Maritimes	Louise Moreau - UDF-	
8	Ardennes	Claudine Ledoux - PS	
13	Bouches-du-Rhône	Sylvie Andrieux - PS	
14	Calvados	Nicole Améline - UDF	
14		Laurence Dumont - PS	
14		Yvette Roudy - PS	
16	Charente	Marie-Line Reynaud - PS	
22	Côtes-d'Armor	Danièle Bousquet - PS	
25	Doubs	Paulette Guinchard-Kunsler - PS	
26	Drôme	Michèle Rivasi - Verts	
27	Eure	Catherine Picard - PS	
28	Eure-et-Loir	Marie-Hélène Aubert - Verts	
29	Finistère	Marilyse Lebranchu - PS	
29		Jacqueline Lazard - PS	
31	Haute-Garonne	Yvette Benayoun-Nakache - PS	
31		Françoise Imbert - PS	
31		Hélène Mignon - PS	
33	Gironde	Conchita Lacuey - PS	
33		Odette Trupin - PS	
34	Hérault	Christine Lazergues - PS	
35	Ille-et-Vilaine	Marie-Thérèse Boisseau - UDF	
37	Indre-et-Loire	Marisol Touraine - PS	
39	Jura	Dominique Voynet - Verts	
44	Loire-Atlantique	Marie-Françoise Clergeau - PS	
49	Maine-et-Loire	Roselyne Bachelot - Narquin - RPR	
54	Meurthe-et-Moselle	Nicole Feidt - PS	
59	Nord	Martine Aubry - PS	
59		Brigitte Douay - PS	
59		Monique Denise	
60	Oise	Béatrice Marre - PS	
61	Orne	Sylvia Bassot - UDF	
62	Pas-de-Calais	Catherine Génisson - PS	
63	Puy-de-Dôme	Odile Saugues- PS	
64	Pyrénées - Atlantiques	Michèle Alliot-Marie - RPR	
64		Martine Lignières-Cassou-PS	
64		Nicole Perry- PS	
67	Bas Rhin	Catherine Trautmann - PS	
69	Rhône	Martine David-PS	
69		Bernadette Isaac-Sibille - UDF	
75	Paris	Martine Aurillac - RPR	
75	Paris	Françoise de Panafieu- RPR	
75		Martine Aurillac - RPR	
75		Nicole Catala-RPR	
75		Véronique Carrion-Bastok-PS	
76	Seine-Maritime	Frédérique Bredin - PS	
76	Seine-Saint-Denis	Muguette Jacquint - PC	
77	Seine-et-Marne	Nicole Brick - PS	
78	Yvelines	Christine Boutin - UDF-	
78		Anette Peulvast-Bergeal - PS	
78		Anne-Marie Idrac - UDF-	
78		Catherine Tasca - PS	

Législatives 1997
Liste des élues et des suppléantes

	DEPARTEMENT	ELUES	SUPPLEANTES
79	Deux-Sèvres	Ségolène Royal - PS	
79		Geneviève Perrin-Guillard - PS	
79	Tarn	Monique Collange - PS	
84	Vaucluse	Élizabeth Guigou - PS	Cécile Helle
87	Haute-Vienne	Marie-Franç. Pérol-Dumont - PS	
90	Territoire de Belfort		Gilberte Marin-Moskovits
92	Hauts-de-Seine	Janine Jambu - PC	
92		Jacqueline Fraysse - PC	
93	Seine-Saint-Denis	Marie-Georges Buffet - PC	
93		Muguette Jacquaint-PC	
93		Véronique Neiertz - PS	
95	Val-d'Oise	Dominique Gillot - PS	
95	Val-d'Oise	Dominique Gillot-PS	
	Guyane	Christiane Taubiron-DVG	
	Réunion	Huguette Bello-PC	

Union européenne
Les femmes dans les assemblées parlementaires
(Chambres basses) – juin 1997

Finlande	1995	200	67	33.5%
Danemark	1994	179	59	33.0%
Pays-Bas	1994	150	47	31.3%
Autriche	1995	183	49	26.8%
Allemagne	1994	672	176	26.2%
Espagne	1996	350	86	24.6%
Luxembourg	1994	60	12	20.0%
Royaume-Uni	1997	651	120	18.4%
Potugal	1995	230	30	13.0%
Belgique	1995	150	18	12.0%
Irlande	1997	166	20	12.0%
Italie	1996	630	70	11.1%
France	1997	577	63	10.9%
Grèce	1996	300	19	6.3%

Source : Union interparlementaire.

Actualisé par nous pour le Royaume-Uni, la France et l'Irlande qui ont renouvelé leur chambre basse en mai et juin 1997